

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 5052 à 5063

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« personnel »,

insérer les mots :

« à l'exception des bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les salariés qui bénéficient d'un contrat unique d'insertion, soit un contrat d'accompagnement dans l'emploi ou d'un contrat d'initiative emploi, ne sauraient servir de personnel d'appoint le dimanche dans les commerces ou grandes surfaces et avoir leur repos hebdomadaire donné par roulement.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

- Adt n° 5052 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg
- Adt n° 5053 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro
- Adt n° 5054 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy
- Adt n° 5055 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine
- Adt n° 5056 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel
- Adt n° 5057 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico
- Adt n° 5058 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono
- Adt n° 5059 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel
- Adt n° 5060 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot
- Adt n° 5061 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got
- Adt n° 5062 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier
- Adt n° 5063 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille